



Quelles prestations et services je peux demander ?



Besoin de conseils pour
trouver des services d'aide ?



07 50 69 20 36

aftc44@gmail.com





INFORMATION

Ce document répertorie les différentes prestations et services en fonction des catégories d'aide (exemple : aides financières, pour le travail, pour le logement...).



! ATTENTION !

La plupart de ces prestations et de ces services sont soumises à plusieurs conditions.

Sur chaque page, vous pourrez trouver certaines de ces conditions, mais elles sont partielles et varient en fonction de la situation de chacun.

Ainsi, dans le cas où vous ne seriez pas sûr de pouvoir demander certaines de ces prestations, n'hésitez pas à prendre contact avec la structure dont les contacts seront fournis sur la page de la prestation ou du service ou à votre conseiller/ère.

De même, les montants des prestations et des services qui vous seront attribués varieront en fonction de différentes conditions (exemples : vos ressources, la composition de votre famille...).

Enfin, pour les prestations et services demandés à la MDPH, il faut recevoir une autorisation de leur part, pour ensuite aller faire les demandes des services et prestations attribuées.



STRUCTURATION DU DOCUMENT

Pour la plupart des prestations, vous pourrez trouver une première page, expliquant la prestation ou le service, les étapes, et le(s) contact(s).

Puis, vous trouverez une seconde page qui détaille plus précisément les étapes pour certaines demandes.

Enfin, dans la partie "Source", vous retrouverez les différents sites utiles pour avoir plus d'information.

VOICI UN SCHÉMA MODÈLE DE LA STRUCTURATION DE LA PAGE

Public visé
Le thème de l'aide
Le nom de la prestation

Description de la prestation

Explication pour faire la demande (à qui et comment).
Parfois, plus détaillée à la page suivante.

Contact(s)

Informations ou conseils, ou conditions pour percevoir la prestation



SOMMAIRE

I. Les aides pour les personnes en situation de handicap

1. Aides Financières

a. PCH Prestation de Compensation du Handicap	1 - 2
b. AAH Allocation pour Adulte Handicap	3 - 4
c. Prime d'Activité	5 - 6
d. RSA Revenu de Solidarité Active	7 - 8
e. Pension d'invalidité	9 - 10
f. Allocation Supplémentaire d'Invalidité ASI	11 - 12

2. Aides aux soins

a. CSS Complémentaire Santé Solidaire	13 - 14
b. SSIAD Service de Soins Infirmiers A Domicile	15
c. SAMSAH Service d'Accompagnement Médico-social pour Adulte Handicapé	15

3. Aide au logement

a. MVA Majoration pour la Vie Autonome	16
--	----

4. Accompagnements au Travail

a. RQTH Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé	17 - 18
b. ESAT Établissement et Service d'Aide par le Travail	19
c. UEROS Unité d'Évaluation, de Réentraînement, et d'Orientation Socioprofessionnelle	20 - 21

II. Les aides pour les aidants des personnes en situation de handicap

1. AEEH Allocation d'Éducation d'Enfant Handicapé	22 - 23
---	---------

2. Allocation Journalière de Proche Aidant	24 - 25
--	---------

III. <u>Bonus : Pour accéder à votre compte MDPH</u>	26 - 28
--	---------

Sources	29
---------	----

I. LES AIDES POUR LES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

1. Aides Financières

a. PCH Prestation de Compensation du Handicap



C'est quoi ?

La PCH est une prestation pour répondre à vos besoins vitaux (alimentation, soins, mobilité...).

Elle permet de vous aider à financer vos aides humaines, techniques, animales, exceptionnelles...



Où faire la demande pour avoir la PCH ?

Vous pouvez la demander à la **MDPH**.

1. Faire une demande de "Certificat médical" à votre médecin traitant. Pour cela, aller sur le site : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R19996> et en cliquant sur "Accéder au formulaire".
2. Imprimer ce formulaire.
3. Prenez un rendez-vous à votre médecin traitant pour remplir ce formulaire : "certificat médical".
4. Scanner ce formulaire et enregistrez-le dans vos documents.
5. Aller sur le site : <https://mdphenligne.cnsa.fr/> ou taper "MDPH" et cliquer sur l'onglet : "Accueil - MDPH | CNSA".
6. Cliquer sur "Se connecter/Se créer un compte" en haut à droite.
7. Dans ce compte, vous pouvez remplir les autres renseignements vous concernant et indiquer que vous souhaitez faire une demande de PCH. Et vous pouvez y joindre le "Certificat Médical" qui a été précédemment rempli.
8. Une fois que vous pensez avoir rempli l'ensemble des informations, vous pourrez valider l'envoi de votre demande en ligne. Vous recevrez progressivement des informations sur l'évolution de votre demande et, l'acceptation ou non de votre demande de PCH, ou vous pouvez accéder à ces informations en ré-accédant à votre compte MDPH.

En cas de besoin, vous retrouverez à la page suivante, les étapes et les images des rubriques sur lesquelles vous devez cliquer, ainsi que des détails pour accéder à votre compte MDPH de la page 26 à 28.

Contacts

MDPH LOIRE-ATLANTIQUE 44

 1 Avenue Jacques Cartier,
44800 Saint-Herblain

 02 28 09 40 50

 <https://mdphenligne.cnsa.fr/>

Conditions

Cette prestation nécessite une reconnaissance de l'état de la personne par la MDPH.


service public
de l'autonomie

I. LES AIDES POUR LES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

1. Aides Financières

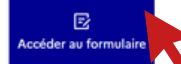
a. PCH Prestation de Compensation du Handicap

Vous pouvez la demander à la **MDPH**.

1. Faire une demande de "Certificat médical" à votre médecin traitant. Pour cela, aller sur le site : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R19996> et en cliquant sur "Accéder au formulaire".

Certificat médical à joindre à une demande à la maison départementale des personnes handicapées (MDPH) (Formulaire 15695*01)

Ministère chargé des affaires sociales - Cerfa n° 15695*01



2. Imprimez ce formulaire.



3. Prenez un rendez-vous à votre médecin traitant, pour remplir ce formulaire : "certificat médical".



4. Scanner ce formulaire une fois rempli, et enregistrer le dans vos documents.



5. Aller sur le site : <https://mdphenligne.cnsa.fr/> ou taper "MDPH" et cliquer sur l'onglet : "Accueil - MDPH | CNSA"



<https://mdphenligne.cnsa.fr/>

Accueil - MDPH | CNSA

Ce service vous permet de saisir votre demande en ligne et de la transmettre à votre MDPH pour qu'elle instruisse votre dossier. Il vous permet de solliciter la ...

6. Cliquer sur "Se connecter/Se créer un compte" en haut à droite.



7. Dans ce compte, vous pouvez remplir les autres renseignements vous concernant et indiquer que vous souhaitez faire une demande de PCH. Et vous pouvez y joindre le "Certificat Médical" qui a été précédemment rempli.

8. Une fois que vous pensez avoir rempli l'ensemble des informations, vous pourrez valider l'envoi de votre demande en ligne. Vous recevrez progressivement des informations sur l'évolution de votre demande et, l'acceptation ou non de votre demande de PCH, ou vous pouvez accéder à ces informations en ré-accédant à votre compte MDPH.

I. LES AIDES POUR LES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

1. Aides Financières

b. AAH Allocation pour Adulte Handicap



C'est quoi ?

La AAH est une prestation qui vient compenser l'absence ou le manque de revenu. Il permet donc de répondre au minimum vital. La somme varie selon vos revenus. C'est la CAF qui décide de vous verser l'AAH, même si celle-ci vous est accordée par la MDPH.



Où faire la demande pour avoir l'AAH ?

Vous pouvez la demander à la **MDPH**.


1. Faire une demande de "Certificat médical" à votre médecin traitant. Pour cela, aller sur le site : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R19996> et en cliquant sur "Accéder au formulaire".
2. Imprimer ce formulaire.
3. Prenez un rendez-vous à votre médecin traitant pour remplir ce formulaire : "certificat médical".
4. Scanner ce formulaire et enregistrez-le dans vos documents.
5. Aller sur le site : <https://mdphenligne.cnsa.fr/> ou taper "MDPH" et cliquer sur l'onglet : "Accueil - MDPH | CNSA".
6. Cliquer sur "Se connecter/Se créer un compte" en haut à droite.
7. Dans ce compte, vous pouvez remplir les autres renseignements vous concernant et indiquer que vous souhaitez faire une demande de AAH.
Et vous pouvez y joindre le "Certificat Médical" qui a été précédemment rempli.
8. Une fois que vous pensez avoir rempli l'ensemble des informations, vous pourrez valider l'envoi de votre demande en ligne.
Vous recevrez progressivement des informations sur l'évolution de votre demande et, l'acceptation ou non de votre demande de AAH, ou vous pouvez accéder à ces informations en ré-accédant à votre compte MDPH.

En cas de besoin, vous retrouverez à la page suivante, les étapes et les images des rubriques sur lesquelles vous devez cliquer, ainsi que des détails pour accéder à votre compte MDPH de la page 26 à 28.

Contacts

MDPH LOIRE-ATLANTIQUE 44

 1 Avenue Jacques Cartier,
44800 Saint-Herblain

 02 28 09 40 50

 <https://mdphenligne.cnsa.fr/>

Conditions

- Être supérieur à 80% d'incapacité ou entre 50 et 79% et sans possibilité de travailler
- Avoir 20 ans ou plus (ou plus tôt, mais ne plus être dépendant des parents)
- Selon vos ressources

 service public
de l'autonomie

I. LES AIDES POUR LES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

1. Aides Financières

b. AAH Allocation pour Adulte Handicapé

service public
de l'autonomie

Les étapes pour faire une demande de l'AAH

Vous pouvez la demander à la **MDPH**.

1. Faire une demande de "Certificat médical" à votre médecin traitant.
Pour cela, aller sur le site : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R19996>
et en cliquant sur "Accéder au formulaire".

Certificat médical à joindre à une demande à la maison départementale des personnes handicapées (MDPH) (Formulaire 15695*01)

Ministère chargé des affaires sociales - Cerfa n° 15695*01

Accéder au formulaire

2. Imprimez ce formulaire.
3. Prenez un rendez-vous à votre médecin traitant, pour remplir ce formulaire : "certificat médical".
4. Scanner ce formulaire une fois rempli, et enregistrer le dans vos documents.



5. Aller sur le site : <https://mdphenligne.cnsa.fr/> ou taper "MDPH" et cliquer sur l'onglet : "Accueil - MDPH|CNSA"



MDPH
<https://mdphenligne.cnsa.fr/>

Accueil - MDPH | CNSA

Ce service vous permet de saisir votre demande en ligne et de la transmettre à votre MDPH pour qu'elle instruisse votre dossier. Il vous permet de solliciter la ...

6. Cliquer sur "Se connecter/Se créer un compte" en haut à droite.



MDPH en ligne
Gérez vos demandes en ligne

Mon Parcours Handicap

Se connecter/Se créer un compte

Bienvenue sur le site MDPH en ligne

Ce service vous permet de saisir votre demande en ligne et de la transmettre à votre MDPH pour qu'elle instruisse votre dossier. Il vous permet de solliciter la MDPH en tant que bénéficiaire ou en tant que représentant légal d'un bénéficiaire.



7. Dans ce compte, vous pouvez remplir les autres renseignements vous concernant et indiquer que vous souhaitez faire une demande de AAH.
Et vous pouvez y joindre le "Certificat Médical" qui a été précédemment rempli.

8. Une fois que vous pensez avoir rempli l'ensemble des informations, vous pourrez valider l'envoi de votre demande en ligne.
Vous recevrez progressivement des informations sur l'évolution de votre demande et, l'acceptation ou non de votre demande de AAH, ou vous pouvez accéder à ces informations en ré-accédant à votre compte MDPH.

I. LES AIDES POUR LES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

1. Aides Financières

c. Prime d'Activité



C'est quoi ?

La Prime d'activité est une somme d'argent dont vous pouvez bénéficier en fonction de votre revenu professionnel mensuel.



Où faire la demande pour avoir la Prime d'activité ?

Vous pouvez la demander à la **CAF**.

1. Pour cela, il faut vous créer un compte sur le site de la CAF ou aller sur votre compte de la Caf 44.
2. Aller dans l'onglet "Aides et démarches".
3. Trouver la case "Mes démarches" et cliquer sur "Accéder à mes démarches".
4. Descendre la page, en dessous de "Je n'ai pas besoin d'une simulation et cliquer sur "Vie professionnelle".
5. Descendre et cliquer sur "Prime d'activité" puis, cliquer sur "Accéder".
6. Cliquer sur "Commencer".

En cas de besoin, vous retrouverez à la page suivante, les étapes et les images des rubriques sur lesquelles vous devez cliquer.



Contacts

CAF

- 22 Rue de Malville,
44100 Nantes
- 09 69 37 32 30
- <https://www.caf.fr/allocataires/caf-de-loire-atlantique>

Conditions

Pour toucher la prime d'activité, il faut :

- ➔ avoir plus de 18 ans
- ➔ avoir un revenu modeste
- ➔ résider en France

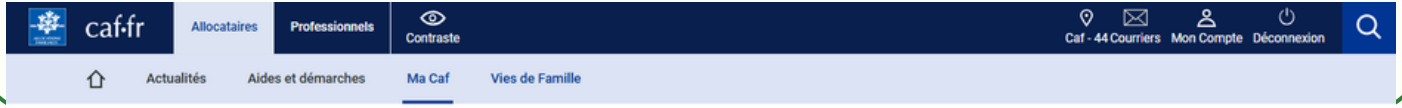
I. LES AIDES POUR LES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

1. Aides Financières

c. Prime d'Activité

Les étapes pour demander la Prime d'Activité

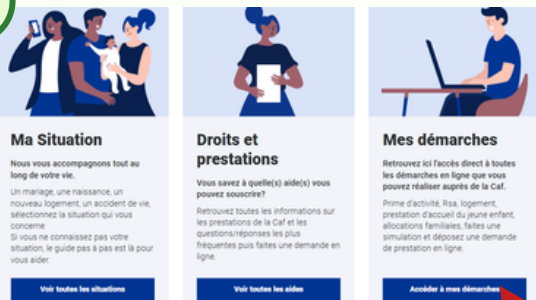
1. Pour cela, il faut vous créer un compte sur le site de la CAF ou aller sur votre compte de la Caf 44.



2. Aller dans l'onglet : "Aides et démarches"



3. Trouver la case "Mes démarches" et cliquer sur "Accéder à mes démarches".



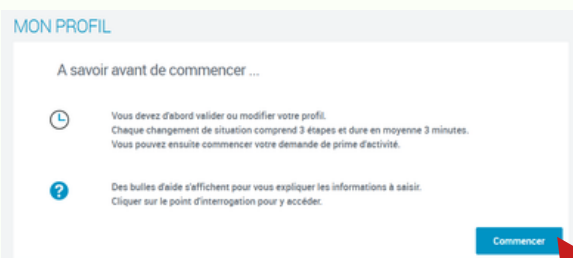
4. Descendre la page, en dessous de "Je n'ai pas besoin d'une simulation" et cliquer sur "Vie professionnelle".



5. Descendre et cliquer sur "Prime d'activité" puis, cliquer sur "Accéder".



6. Cliquer sur "Commencer".



I. LES AIDES POUR LES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

1. Aides Financières d. RSA Revenu de Solidarité Active

??? C'est quoi ?

Le RSA est un revenu versé aux personnes n'ayant pas d'autres moyens de gagner de l'argent.

Où faire la demande pour avoir le Revenu de Solidarité Active ?

Vous pouvez la demander à la **CAF**.

1. Pour cela, il faut vous créer un compte sur le site de la CAF ou aller sur votre compte de la Caf 44.
2. Aller dans l'onglet "Aides et démarches".
3. Trouver la case "Mes démarches" et cliquer sur "Accéder à mes démarches".
4. Descendre la page, en dessous de "Je n'ai pas besoin d'une simulation et cliquer sur "Vie professionnelle".
5. Descendre et cliquer sur "Revenu de solidarité active" puis, cliquer sur "Accéder".
6. Cliquer sur "Commencer".

En cas de besoin, vous retrouverez à la page suivante, les étapes et les images des rubriques sur lesquelles vous devez cliquer.



Contacts

CAF



22 Rue de Malville,
44100 Nantes



09 69 37 32 30



<https://www.caf.fr/allocataires/caf-de-loire-atlantique>

Conditions

Pour toucher la prime d'activité, il faut :

- avoir plus de 18 ans
- avoir un revenu modeste
- résider en France

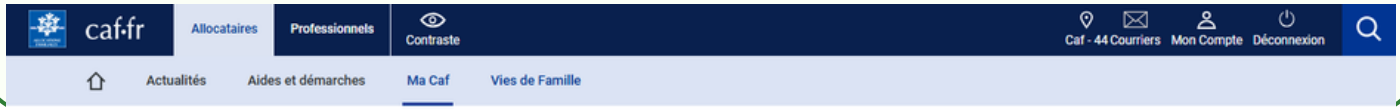
I. LES AIDES POUR LES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

1. Aides Financières

d. RSA Revenu de Solidarité Activé

Les étapes pour demander le Revenu de Solidarité Active

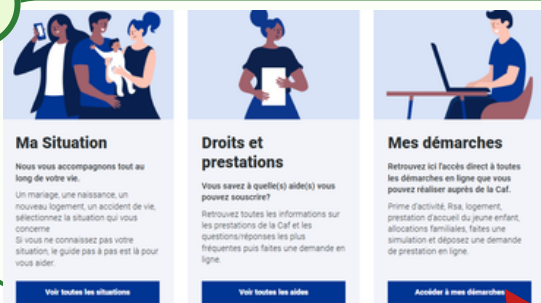
1. Pour cela, il faut vous créer un compte sur le site de la CAF ou aller sur votre compte de la Caf 44.



2. Aller dans l'onglet : "Aides et démarches"



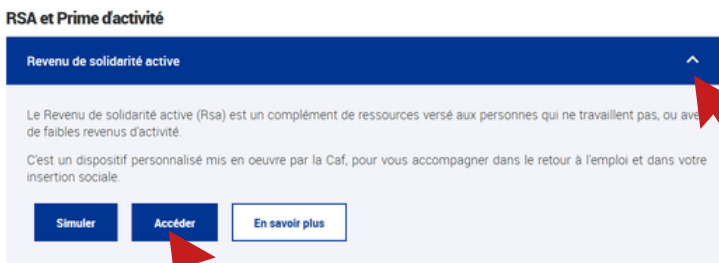
3. Trouver la case "Mes démarches" et cliquer sur "Accéder à mes démarches".



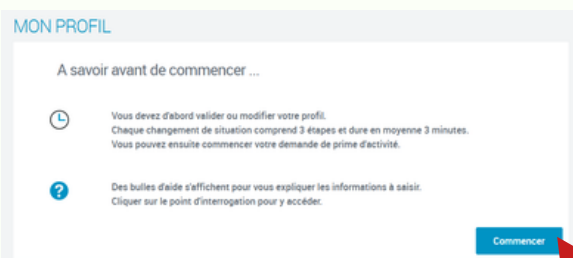
4. Descendre la page, en dessous de "Je n'ai pas besoin d'une simulation" et cliquer sur "Vie professionnelle".



5. Descendre et cliquer sur "Revenu de solidarité active", puis, cliquer sur "Accéder".



6. Cliquer sur "Commencer".



I. LES AIDES POUR LES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

1. Aides Financières e. Pension d'invalidité

C'est quoi ?

La pension d'invalidité est un revenu qui est versé à l'utilisateur suite à une diminution d'au moins 2/3 de ses capacités au travail suite à un accident ou une maladie d'origine non-professionnelle.

Où faire la demande pour avoir la Pension d'invalidité ?


Vous pouvez la demander à votre CPAM.

1. Pour faire votre demande aller sur : <https://www.ameli.fr/loire-atlantique/assure/droits-demarches/invalidite-handicap/invalidite/demander-pension-invalidite#:~:text=La%20demande%20de%20pension%20d,l'adresse%20de%20votre%20CPAM.>
Vous y trouverez différentes informations sur cette prestation.
2. Descendre la page jusqu'à "Faire sa demande de pension d'invalidité avec le formulaire papier" et cliquer dessus.
3. Une explication s'affiche, et vous devez cliquer sur "[formulaire S4150 Demande de pension d'invalidité \(PDF\)](#)".
4. Une page s'ouvre dans un nouvel onglet avec les informations à remplir ainsi que les documents à fournir.
5. Déposer ou envoyer par courrier ces documents à votre CPAM, vous aurez ensuite une réponse.

En cas de besoin, vous retrouverez à la page suivante, les étapes et les images des rubriques sur lesquelles vous devez cliquer.

Contacts

CPAM

 1 Rue du Président Edouard Herriot,
44000 Nantes

 36 40

 <https://ameliconnect.ameli.fr/>

Conditions

Pour toucher la pension d'invalidité, il faut :

- ➔ être justifié d'au moins 12 mois d'immatriculation
- ➔ ne pas avoir l'âge légal de la retraite
- ➔ avoir une capacité de travail réduite
- ➔ avoir cotisé à minimum

Ces conditions ne sont pas exhaustive, d'autres documents peuvent être demandés.

I. LES AIDES POUR LES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

1. Aides financières e. Pension d'invalidité

Les étapes pour demander la Pension d'invalidité

1. Pour faire votre demande aller sur : <https://www.ameli.fr/loire-atlantique/assure/droits-demarches/invalidite-handicap/invalidite/demander-pension-invalidite#:~:text=La%20demande%20de%20pension%20d,l'adresse%20de%20votre%20CPAM.>

Vous y trouverez différentes informations sur cette prestation.



2. Descendre la page jusqu'à "Faire sa demande de pension d'invalidité avec le formulaire papier" et cliquer dessus.

Faire sa demande de pension d'invalidité avec le formulaire papier

3. Une explication s'affiche, et vous devez cliquer sur " formulaire S4150 Demande de pension d'invalidité (PDF)".

Faire sa demande de pension d'invalidité avec le formulaire papier

La demande de pension d'invalidité peut être faite en remplissant le [formulaire S4150 Demande de pension d'invalidité \(PDF\)](#). Il est à envoyer à votre caisse d'assurance maladie (CPAM) avec les documents justifiés précisés sur le formulaire.

[Trouver l'adresse de votre CPAM](#)

4. Une page s'ouvre dans un nouvel onglet avec les informations à remplir ainsi que les documents à fournir.

Cerfa
n° 50531#0

Demande de pension d'invalidité

5. Déposer ou envoyer par courrier ces documents à votre CPAM, vous aurez ensuite une réponse.



I. LES AIDES POUR LES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

1. Aides Financières

f. Allocation Supplémentaire d'Invalidité ASI



C'est quoi ?

L'allocation Supplémentaire d'Invalidité est une prestation qui vient compléter la pension d'invalidité en cas de ressources insuffisantes.



Où faire la demande pour avoir l'Allocation Supplémentaire d'Invalidité ?


Vous pouvez la demander à votre CPAM.

1. Pour faire votre demande aller sur : <https://www.ameli.fr/loire-atlantique/assure/droits-demarches/invalidite-handicap/invalidite/demander-pension-invalidite#:~:text=La%20demande%20de%20pension%20d,l'adresse%20de%20votre%20CPAM.> Vous y trouverez différentes informations sur cette prestation.
2. Descendre la page jusqu'à "Démarche pour demander l'ASI" et cliquer dessus.
3. Une explication s'affiche, et vous devez cliquer sur "formulaire S4150 Demande de pension d'invalidité (PDF)".
4. Une page s'ouvre dans un nouvel onglet avec les informations à remplir ainsi que les documents à fournir.
5. Déposer ou envoyer par courrier ces documents à votre CPAM, vous aurez ensuite une réponse.

En cas de besoin, vous retrouverez à la page suivante, les étapes et les images des rubriques sur lesquelles vous devez cliquer.

Contacts

CPAM

 1 Rue du Président Edouard Herriot,
44000 Nantes

 36 40

 <https://ameliconnect.ameli.fr/>

Conditions

Pour toucher l'allocation supplémentaire d'invalidité, il faut :

- ➔ résider régulièrement en France
- ➔ ne pas avoir l'âge légal de la retraite
- ➔ avoir une capacité de travail réduite
- ➔ avoir des ressources inférieures à 800€ pour une personne seul ou inférieur à 1 400€ pour un couple.

I. LES AIDES POUR LES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

1. Aides financières

f. Allocation Supplémentaire d'Invalidité

Les étapes pour demander l'allocation supplémentaire d'invalidité

1.

Pour faire votre demande aller sur : <https://www.ameli.fr/loire-atlantique/assure/droits-demarches/invalidite-handicap/invalidite/demander-pension-invalidite#:~:text=La%20demande%20de%20pension%20d,l'adresse%20de%20votre%20CPAM.>

Vous y trouverez différentes informations sur cette prestation.



2.

Descendre la page jusqu'à "Démarche pour demander l'ASI" et cliquer dessus.

Démarches pour demander l'ASI

3.

Une explication s'affiche, et vous devez cliquer sur " formulaire S4150 Demande de pension d'invalidité (PDF)".

Démarches pour demander l'ASI

Pour demander l'allocation supplémentaire d'invalidité, vous devez :

1. remplir le [formulaire S 4151 Assurance invalidité - demande d'allocation supplémentaire d'invalidité \(PDF\)](#) en précisant l'ensemble des ressources du foyer (voir détails ci-après) ;
2. envoyer le formulaire avec les pièces justificatives demandées à votre caisse d'assurance maladie.

Si les 2 conjoints bénéficient d'une pension d'invalidité, chaque conjoint doit remplir un formulaire.

4.

Une page s'ouvre dans un nouvel onglet avec les informations à remplir ainsi que les documents à fournir.



5.

Déposer ou envoyer par courrier ces documents à votre CPAM, vous aurez ensuite une réponse.



I. LES AIDES POUR LES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

2. Aides aux soins

a. CSS Complémentaire Santé Solidaire



C'est quoi ?

La CSS est une aide pour payer vos dépenses de santé si vos ressources sont modestes. Selon vos ressources, elle ne coûte rien ou coûte moins d'un euro par jour et par personne.



Où faire la demande pour avoir la CSS?


Vous pouvez le demander à l'Assurance Maladie sur le site Ameli.

1. Cliquer sur ce site : https://ameliconnect.ameli.fr/oauth2/authorize?scope=openid+ameliconnect&response_type=code&nonce=32bc3fd4e4b41&redirect_uri=https%3A%2F%2Fassurance.ameli.fr%3A443%2FPortailAS%2Fappmanager%2FPortailAS%2Fassurance%3F_nfpb%3Dtrue%26_pageLabel%3Das_login_page%26cb%3Dtrue&state=16a08f396b3d2&client_id=compte_AS.
2. Entrer votre identifiant et mot de passe.
3. Cliquer sur la rubrique "Mes Démarches".
4. Cliquer sur "Faire une demande de Complémentaire Santé Solidaire" (en dessous de "EFFECTUER MES DEMARCHES").
5. A la suite de cela, vous pourrez faire votre demande de CSS et recevoir plus tard une attestation prouvant que vous bénéficiez de la Complémentaire Santé Solidaire.

En cas de besoin, vous retrouverez à la page suivante, les étapes et les images des rubriques sur lesquelles vous devez cliquer.

Contacts

Assurance Maladie CPAM AMELI

 1 Rue du Président Edouard Herriot,
44000 Nantes

 36 40

 <https://ameliconnect.ameli.fr/>

Conditions

- ➔ Ne pas avoir assez de ressource pour se payer une mutuelle.
- ➔ Résider en France de façon stable et régulière.



Information

Il n'y a qu'une adresse de noté sur ce document, mais, il existe plusieurs agences CPAM dans Nantes. Vous pouvez les trouver sur maps en écrivant "CPAM Nantes"

I. LES AIDES POUR LES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

2. Aides aux soins

a. CSS Complémentaire Santé Solidaire



Les étapes pour demander la CSS

1.



Cliquer sur le site :
https://ameliconnect.ameli.fr/oauth2/authorize?scope=openid+ameliconnect&response_type=code&nonce=32bc3fd4e4b41&redirect_uri=https%3A%2F%2Fassure.ameli.fr%3A443%2FPortailAS%2Fappmanager%2FPortailAS%2Fassure%3F_nfpb%3Dtrue%26_pageLabel%3Das_login_page%26cb%3Dtrue&state=16a08f396b3d2&client_id=compte_AS

2.

J'accède à mon compte ameli

Tous les champs sont obligatoires.

Où trouver mon numéro de sécurité sociale ?

Mot de passe oublié ?

Entrer votre identifiant et mot de passe.

ME CONNECTER



Cliquer sur la rubrique "Mes Démarches".



Se déconnecter

Accueil

Mes paiements

Mes démarches

Mon espace prévention

Mes informations



4.

Cliquer sur "Faire une demande de Complémentaire Santé Solidaire".

Accueil

Mes paiements

Mes démarches

Mon espace prévention

Mes informations

EFFECTUER UNE DÉMARCHE

- Commander une carte Vitale
- Commander une carte européenne d'assurance maladie (CEAM)
- Déclarer la perte ou le vol de carte Vitale
- Déclarer un accident causé par un tiers
- Faire une demande de Complémentaire santé solidaire
- Demander le remboursement d'un transport personnel en France
- Inscrire votre enfant sur la carte Vitale de l'autre parent
- Faire ou révoquer une procuration en ligne
- Demander un remboursement de soins à l'étranger



TÉLÉCHARGER

- Attestation de droits
- Attestation de paiement d'indemnités journalières
- Mes relevés mensuels
- Relevé fiscal

DÉCLARER UN CHANGEMENT DE SITUATION

- Changement d'adresse postale
- Déclaration du nouveau-né
- Modifier mes coordonnées bancaires
- Changement de nom d'usage

ESPACE D'ÉCHANGES

5.

À la suite de cela, vous pourrez faire votre demande de CSS et recevoir plus tard une attestation prouvant que vous bénéficiez de la Complémentaire Santé Solidaire.

I. LES AIDES POUR LES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

2. Aides aux soins

b. SSIAD Services de Soins Infirmiers À Domicile



C'est quoi ?

Le SSIAD vous permet de faire intervenir des infirmiers, aides-soignants... à votre domicile.



Où faire la demande pour avoir un SSIAD ?

Vous pouvez le demander à votre médecin traitant qui vous procurera une prescription s'il juge que cela est nécessaire.

c. SAMSAH Service d'Accompagnement Médico-social pour Adulte Handicapé



C'est quoi ?

Le SAMSAH est une structure para-médicale et éducative. Elle est composée d'éducateurs spécialisés, de psycho-motriciens, de psychologues, de psychiatre, d'une assistante sociale...



Où faire la demande pour avoir droit au service d'un SAMSAH ?

Vous pouvez le demander à la **MDPH** Loire-Atlantique.

Contacts

MDPH LOIRE-ATLANTIQUE 44



1 Avenue Jacques Cartier,
44800 Saint-Herblain



02 28 09 40 50



<https://mdphenligne.cnsa.fr/>

service public
de l'autonomie

Conditions

- Avoir entre 20 et 60 ans
- Avoir l'accord de la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) pour bénéficier d'une orientation vers un service d'accompagnement à la vie sociale auprès de la Maison départementale des personnes en situation de handicap (MDPH).

I. LES AIDES POUR LES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

3. Aides au logement

a. MVA Majoration pour la Vie Autonome



C'est quoi ?

La MVA vous aide à financer des aménagements de votre logement. Pour en bénéficier, il faut avoir un faible revenu et avoir droit à l'AAH (Allocation pour Adulte Handicapé).



Où faire la demande pour avoir la MVA?

Si vous bénéficiez de l'AAH et que vous remplissez les conditions, la Caisse d'allocations familiales (Caf) ou la Mutualité sociale agricole (MSA) vous attribue automatiquement la MVA en même temps que l'AAH. Ainsi, vous **n'avez aucune** demande à faire.

Si vous bénéficiez de l'ASI (allocation supplémentaire d'invalidité), vous devez faire votre **demande auprès de la MDPH**, en ligne ou par courrier ou en vous y rendant. Pour accéder au site MDPH, cliquer sur le lien suivant :

<https://mdphenligne.cnsa.fr/>

Contacts

MDPH LOIRE-ATLANTIQUE 44



1 Avenue Jacques Cartier,
44800 Saint-Herblain



02 28 09 40 50



<https://mdphenligne.cnsa.fr/>

Conditions

- Avoir droit à l'AAH
- Avoir un niveau d'incapacité permanent d'au minimum 80%
- Vivre dans un logement indépendant
- Percevoir des aides au logement
- Ne pas avoir de revenu d'activité

service public
de l'autonomie

I. LES AIDES POUR LES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

4. Accompagnements au travail

a. RQTH Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé



C'est quoi ?

La RQTH est un titre vous permettant de bénéficier d'un ensemble de mesures favorisant votre accès à l'emploi.



Où faire la demande pour avoir la RQTH ?

Vous pouvez la demander à la **MDPH**.

1. Faire une demande de "Certificat médical" à votre médecin traitant. Pour cela, aller sur le site : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R19996> et en cliquant sur "Accéder au formulaire".
2. Imprimer ce formulaire.
3. Prenez un rendez-vous à votre médecin traitant pour remplir ce formulaire : "certificat médical".
4. Scanner ce formulaire et enregistrez-le dans vos documents.
5. Aller sur le site : <https://mdphenligne.cnsa.fr/> ou taper "MDPH" et cliquer sur l'onglet : "Accueil - MDPH CNSA".
6. Cliquer sur "Se connecter/Se créer un compte" en haut à droite.
7. Dans ce compte, vous pouvez remplir les autres renseignements vous concernant et indiquer que vous souhaitez faire une demande de RQTH.
Et vous pouvez y joindre le "Certificat Médical" qui a été précédemment rempli.
8. Une fois que vous pensez avoir rempli l'ensemble des informations, vous pourrez valider l'envoi de votre demande en ligne.
Vous recevrez progressivement des informations sur l'évolution de votre demande et, l'acceptation ou non de votre demande de RQTH, ou vous pouvez accéder à ces informations en ré-accédant à votre compte MDPH.

En cas de besoin, vous retrouverez à la page suivante, les étapes et les images des rubriques sur lesquelles vous devez cliquer, ainsi que des détails pour accéder à votre compte MDPH de la page 26 à 28.

Contacts

MDPH LOIRE-ATLANTIQUE 44

1 Avenue Jacques Cartier,
44800 Saint-Herblain

02 28 09 40 50

<https://mdphenligne.cnsa.fr/>

Conditions

Avoir des difficultés d'obtenir ou de conserver un emploi lié à une dégradation d'au moins une fonction physique, sensorielle, mentale ou psychique.



Informations

- La RQTH peut vous permettre d'être accompagné :
- par un conseiller spécialisé à Cap Emploi ou dans France Travail (Pôle Emploi).
 - pour la recherche d'un emploi adapté
 - pour adapter votre lieu de travail.

I. LES AIDES POUR LES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

4. Accompagnements au travail

a. RQTH Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé

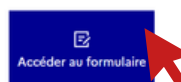
Les étapes pour faire une demande de RQTH :

Vous pouvez la demander à la **MDPH**.

1. Faire une demande de "Certificat médical" à votre médecin traitant. Pour cela, aller sur le site : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R19996> et en cliquant sur "Accéder au formulaire".

Certificat médical à joindre à une demande à la maison départementale des personnes handicapées (MDPH) (Formulaire 15695*01)

Ministère chargé des affaires sociales - Cerfa n° 15695*01



2. Imprimez ce formulaire.



3. Prenez un rendez-vous à votre médecin traitant, pour remplir ce formulaire : "certificat médical".



4. Scanner ce formulaire une fois rempli, et enregistrer le dans vos documents.



5. Aller sur le site : <https://mdphenligne.cnsa.fr/> ou taper "MDPH" et cliquer sur l'onglet : "Accueil - MDPH | CNSA"



<https://mdphenligne.cnsa.fr/>

Accueil - MDPH | CNSA

Ce service vous permet de saisir votre demande en ligne et de la transmettre à votre MDPH pour qu'elle instruisse votre dossier. Il vous permet de solliciter la ...

6. Cliquer sur "Se connecter/Se créer un compte" en haut à droite.



Gérez vos demandes en ligne

Mon Parcours Handicap

Se connecter/Se créer un compte

Bienvenue sur le site MDPH en ligne

Ce service vous permet de saisir votre demande en ligne et de la transmettre à votre MDPH pour qu'elle instruisse votre dossier. Il vous permet de solliciter la MDPH en tant que bénéficiaire ou en tant que représentant légal d'un bénéficiaire.



7. Dans ce compte, vous pouvez remplir les autres renseignements vous concernant et indiquer que vous souhaitez faire une demande de RQTH. Et vous pouvez y joindre le "Certificat Médical" qui a été précédemment rempli.

8. Une fois que vous pensez avoir rempli l'ensemble des informations, vous pourrez valider l'envoi de votre demande en ligne. Vous recevrez progressivement des informations sur l'évolution de votre demande et, l'acceptation ou non de votre demande de RQTH, ou vous pouvez accéder à ces informations en ré-accédant à votre compte MDPH.

I. LES AIDES POUR LES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

4. Accompagnements au travail

b. ESAT Établissement et Service d'Aide par le Travail



C'est quoi ?

L'ESAT est un établissement médico-social. Il offre des activités diverses à caractère professionnel et un soutien médico-social et éducatif pour favoriser votre épanouissement personnel et social.



Où faire la demande pour pouvoir travailler en ESAT ?


Vous pouvez la demander à la **MDPH**.

1. Créer un compte sur le site MDPH Loire-Atlantique ou ouvrir votre compte sur : <https://mdphenligne.cnsa.fr/>.
2. Remplir les renseignements vous concernant et indiquer que vous souhaitez faire une demande d'orientation professionnelle à la MDPH 44.
3. Vous recevrez une notification vous attribuant ou non cette orientation. S'il vous est attribué, contactez un ESAT proche de chez vous. Vous pourrez les trouver en consultant le site Via Trajectoire.
Celui que vous aurez choisi ne peut refuser votre admission, sauf s'il n'a plus de places disponibles. Dans ce cas, il vous inscrit sur liste d'attente.

Contacts

MDPH LOIRE-ATLANTIQUE 44

 1 Avenue Jacques Cartier,
44800 Saint-Herblain

 02 28 09 40 50

 <https://mdphenligne.cnsa.fr/>

Conditions

- ➔ Avoir 20 ans (ou 16 ans sous conditions)
- ➔ Avoir un handicap nécessitant un ou des soutiens médicaux, éducatifs, sociaux ou psychologiques,
- ➔ Avoir une capacité de travail inférieure à 1/3 de la capacité d'une personne valide.



Informations

Il existe plusieurs ESAT dans une même ville. Ainsi, n'hésitez pas à faire des demandes dans différents ESAT pour augmenter vos chances d'être pris dans l'un d'eux.

I. LES AIDES POUR LES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

4. Accompagnements au travail

c. UEROS

???

C'est quoi ?

L'UEROS est une Unité d'Évaluation, de Réentraînement et d'Orientation Socio-professionnelle. Elle permet de faire une évaluation des capacités de la personne au travail. Cette évaluation est suivie d'un stage de réentraînement visant à déterminer un projet personnalisé d'insertion sociale et/ou professionnelle.

Où faire la demande pour être accompagné par l'UEROS ?

Cela varie en fonction de la durée du programme.

↳ Pour un **Programme Court** (durée variant selon les besoins) : vous pouvez vous même faire la demande, ou par un proche ou par un professionnel qui sollicite l'UEROS en direct.


↳ Pour un **Programme Long** (6 mois sur une période de 3 ans maximum) : faire la demande à la MDPH.


1. Prenez un rendez-vous à l'UEROS pour avoir plus de détails et avoir les documents d'inscription à remplir. Remplissez-les et les renvoyer à l'UEROS par courrier ou en main propre.
2. Faire une demande de "Certificat médical" à votre médecin traitant. Pour cela, aller sur le site : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R19996> et cliquez sur "Accéder au formulaire".
3. Imprimer ce formulaire.
4. Prenez un rendez-vous à votre médecin traitant pour remplir ce formulaire : "certificat médical".
5. Scanner ce formulaire et enregistrez-le dans vos documents.
6. Aller sur le site : <https://mdphenligne.cnsa.fr/> ou taper "MDPH" et cliquer sur l'onglet : "Accueil - MDPH | CNSA".
7. Cliquer sur "Se connecter/Se créer un compte" en haut à droite.
8. Dans ce compte, vous remplirez les renseignements vous concernant et indiquer que vous souhaitez faire une demande d'UEROS. Vous pourrez y joindre le "Certificat Médical" qui a été précédemment rempli.
9. Une fois les informations remplies, vous pourrez valider l'envoi de votre demande en ligne. Vous recevrez progressivement des informations, par courrier et sur votre compte MDPH, sur l'évolution de votre demande et, son acceptation ou non.
10. Après une prise de contact avec l'établissement, une équipe pluridisciplinaire vous aide à élaborer le projet personnalisé adapté à vos besoins et vos capacités.

En cas de besoin, vous retrouverez à la page suivante, les étapes et les images des rubriques sur lesquelles vous devez cliquer, ainsi que des détails pour accéder à votre compte MDPH de la page 26 à 28.

Contacts

UEROS Pays de la Loire - Groupe Vyv

 20 avenue Jean Jaurès
44230 Saint Sébastien sur Loire

 02 51 79 09 09

 <https://pdl.vyv3.fr/ueros-44>

Conseils

La demande à la MDPH et la commission de l'UEROS mettent beaucoup de temps : 6 mois. Donc faite bien en sorte d'envoyer ces 2 demandes en même temps pour ne pas être encore plus longtemps en attente.

vyv³

Pays de la Loire

I. LES AIDES POUR LES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

4. Accompagnements au travail c. UEROS

Les étapes pour faire une demande à l'UEROS pour un programme long :

1. Prenez un rendez-vous à l'UEROS pour avoir plus de détails et avoir les documents d'inscription à remplir. Remplissez-les et les renvoyer à l'UEROS par courrier ou en main propre.

2. Faire une demande de "Certificat médical" à votre médecin traitant. Pour cela, aller sur le site :
<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R19996>
et en cliquant sur "Accéder au formulaire".

Certificat médical à joindre à une demande à la maison départementale des personnes handicapées (MDPH) (Formulaire 15695*01)

Ministère chargé des affaires sociales - Cerfa n° 15695*01

Accéder au formulaire

3. Imprimez ce formulaire.

4. Prenez un rendez-vous à votre médecin traitant, pour remplir ce formulaire : "certificat médical".

5. Scanner ce formulaire une fois rempli, et enregistrer le dans vos documents.

6. Aller sur le site : <https://mdphenligne.cnsa.fr/> ou taper "MDPH" et cliquer sur l'onglet : "Accueil - MDPH | CNSA"



<https://mdphenligne.cnsa.fr>

Accueil - MDPH | CNSA

Ce service vous permet de saisir votre demande en ligne et de la transmettre à votre MDPH pour qu'elle instruisse votre dossier. Il vous permet de solliciter la ...

7. Cliquer sur "Se connecter/Se créer un compte" en haut à droite.



MDPH en ligne
Gérez vos demandes en ligne

Mon Parcours Handicap

Se connecter/Se créer un compte

Bienvenue sur le site MDPH en ligne

Ce service vous permet de saisir votre demande en ligne et de la transmettre à votre MDPH pour qu'elle instruisse votre dossier. Il vous permet de solliciter la MDPH en tant que bénéficiaire ou en tant que représentant légal d'un bénéficiaire.

8. Dans ce compte, vous remplirez les renseignements vous concernant et indiquer que vous souhaitez faire une demande d'accompagnement UEROS. Vous pourrez y joindre le "Certificat Médical" qui a été précédemment rempli.

9. Une fois les informations remplies, vous pourrez valider l'envoi de votre demande en ligne. Vous recevrez progressivement des informations, par courrier et sur votre compte MDPH, sur l'évolution de votre demande et, son acceptation ou non.

10. Après une prise de contact avec l'établissement, une équipe pluridisciplinaire vous aide à élaborer le projet personnalisé adapté à vos besoins et vos capacités.

II.

LES AIDES POUR LES AIDANTS DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

1. AEEH Allocation d'Éducation d'Enfant Handicapé



C'est quoi ?

La AEEH est une aide financière destinée à compenser vos dépenses liées à la situation de handicap de votre enfant de moins de 20 ans. L'AEEH est versée aux parents. Elle peut être complétée, dans certains cas, par d'autres allocations.



Où faire la demande de l'AEEH ?

Vous pouvez la demander à la **MDPH**.

1. Faire une demande de "Certificat médical" à votre médecin traitant. Pour cela, aller sur le site : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R19996> et en cliquant sur "Accéder au formulaire".
2. Imprimer ce formulaire.
3. Prenez un rendez-vous à votre médecin traitant pour remplir ce formulaire : "certificat médical".
4. Scanner ce formulaire et enregistrez-le dans vos documents.
5. Aller sur le site : <https://mdphenligne.cnsa.fr/> ou taper "MDPH" et cliquer sur l'onglet : "Accueil - MDPH CNSA".
6. Cliquer sur "Se connecter/Se créer un compte" en haut à droite.
7. Dans ce compte, vous pouvez remplir les autres renseignements vous concernant et indiquer que vous souhaitez faire une demande de AEEH.
Et vous pouvez y joindre le "Certificat Médical" qui a été précédemment rempli.
8. Une fois que vous pensez avoir rempli l'ensemble des informations, vous pourrez valider l'envoi de votre demande en ligne.
Vous recevrez progressivement des informations sur l'évolution de votre demande et, l'acceptation ou non de votre demande de AEEH, ou vous pouvez accéder à ces informations en ré-accédant à votre compte MDPH.

En cas de besoin, vous retrouverez à la page suivante, les étapes et les images des rubriques sur lesquelles vous devez cliquer, ainsi que des détails pour accéder à votre compte MDPH de la page 26 à 28.

Contacts

MDPH LOIRE-ATLANTIQUE 44



1 Avenue Jacques Cartier,
44800 Saint-Herblain



02 28 09 40 50



<https://mdphenligne.cnsa.fr/>

Conditions

- Votre enfant présente une incapacité d'au moins 80%, ou entre 50% et 79%, si votre enfant fréquente un établissement spécialisé, ou si son état nécessite un recours à un dispositif adapté ou à des soins préconisés par la CDAPH Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées
- Votre enfant doit avoir moins de 20 ans et être à votre charge.

II.

LES AIDES POUR LES AIDANTS DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

1. AEEH Allocation d'Éducation d'Enfant Handicapé

Les étapes pour faire une demande de l'AEEH :

service public
de l'autonomie

Vous pouvez la demander à la **MDPH**.

1. Faire une demande de "Certificat médical" à votre médecin traitant.
Pour cela, aller sur le site : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R19996>
et en cliquant sur "Accéder au formulaire".

Certificat médical à joindre à une
demande à la maison départementale
des personnes handicapées (MDPH)
(Formulaire 15695*01)

Ministère chargé des affaires sociales - Cerfa n° 15695*01

Accéder au formulaire

2. Imprimez ce formulaire.
3. Prenez un rendez-vous à votre médecin traitant, pour remplir ce formulaire :
"certificat médical".
4. Scanner ce formulaire une fois rempli, et enregistrer le dans vos documents.

5. Aller sur le site : <https://mdphenligne.cnsa.fr/> ou taper "MDPH" et cliquer sur l'onglet : "Accueil - MDPH | CNSA"



<https://mdphenligne.cnsa.fr/>

Accueil - MDPH | CNSA

Ce service vous permet de saisir votre demande en ligne et de la transmettre à votre MDPH pour qu'elle instruisse votre dossier. Il vous permet de solliciter la ...

6. Cliquer sur "Se connecter/Se créer un compte" en haut à droite.



MDPH en ligne
Gérez vos demandes en ligne

Mon Parcours Handicap

Se connecter/Se créer un compte

Bienvenue sur le site MDPH en ligne

Ce service vous permet de saisir votre demande en ligne et de la transmettre à votre MDPH pour qu'elle instruisse votre dossier. Il vous permet de solliciter la MDPH en tant que bénéficiaire ou en tant que représentant légal d'un bénéficiaire.



7. Dans ce compte, vous pouvez remplir les autres renseignements vous concernant et indiquer que vous souhaitez faire une demande de AEEH.
Et vous pouvez y joindre le "Certificat Médical" qui a été précédemment rempli.

8. Une fois que vous pensez avoir rempli l'ensemble des informations, vous pourrez valider l'envoi de votre demande en ligne.
Vous recevrez progressivement des informations sur l'évolution de votre demande et, l'acceptation ou non de votre demande de AEEH, ou vous pouvez accéder à ces informations en ré-accédant à votre compte MDPH.

2. Allocation Journalière de Proche Aidant



C'est quoi ?

L'allocation journalière de proche aidant indemnise le congé de proche aidant à hauteur de 66 jours. Elle s'adresse à toute personne qui souhaite réduire ou cesser son activité professionnelle pour s'occuper d'un proche en situation de handicap ou de perte d'autonomie. (Les conditions sont expliquées à la page suivante p. 20)



Où faire la demande pour avoir cette allocation ?

Vous pouvez la demander à la **MDPH**.


1. Faire une demande de "Certificat médical" à votre médecin traitant. Pour cela, aller sur le site : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R19996> et en cliquant sur "Accéder au formulaire".
2. Imprimer ce formulaire.
3. Prenez un rendez-vous à votre médecin traitant pour remplir ce formulaire : "certificat médical". Scanner ce formulaire et enregistrez-le dans vos documents.
4. Aller sur le site : <https://mdphenligne.cnsa.fr/> ou taper "MDPH" et cliquer sur l'onglet : "Accueil - MDPH|CNSA".
5. Cliquer sur "Se connecter/Se créer un compte" en haut à droite.
6. Dans ce compte, vous pouvez remplir les autres renseignements vous concernant et indiquer que vous souhaitez faire une demande d'Allocation journalière de proche aidant. Et vous pouvez y joindre le "Certificat Médical" qui a été précédemment rempli.
7. Une fois que vous pensez avoir rempli l'ensemble des informations, vous pourrez valider l'envoi de votre demande en ligne.
8. Vous recevrez progressivement des informations sur l'évolution de votre demande et, l'acceptation ou non de votre demande d'Allocation journalière de proche aidant, ou vous pouvez accéder à ces informations en ré-accédant à votre compte MDPH.

En cas de besoin, vous retrouverez à la page suivante, les étapes et les images des rubriques sur lesquelles vous devez cliquer, ainsi que des détails pour accéder à votre compte MDPH de la page 26 à 28.

Contacts

MDPH LOIRE-ATLANTIQUE 44


 1 Avenue Jacques Cartier,
44800 Saint-Herblain

 02 28 09 40 50

 <https://mdphenligne.cnsa.fr/>

Contacts

CAF

 22 Rue de Malville,
44100 Nantes

 09 69 37 32 30

 <https://www.caf.fr/allocataires/caf-de-loire-atlantique>



2. Allocation Journalière de Proche Aidant

Les étapes pour faire une demande de cette allocation :

Vous pouvez la demander à la **MDPH**.

service public
de l'autonomie

1. Faire une demande de "Certificat médical" à votre médecin traitant. Pour cela, aller sur le site : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R19996> et en cliquant sur "Accéder au formulaire".

Certificat médical à joindre à une demande à la maison départementale des personnes handicapées (MDPH) (Formulaire 15695*01)

Ministère chargé des affaires sociales - Cerfa n° 15695*01

Accéder au formulaire

2. Imprimez ce formulaire.
3. Prenez un rendez-vous à votre médecin traitant, pour remplir ce formulaire : "certificat médical".
4. Scanner ce formulaire une fois rempli, et enregistrer le dans vos documents.



5. Aller sur le site : <https://mdphenligne.cnsa.fr/> ou taper "MDPH" et cliquer sur l'onglet : "Accueil - MDPH | CNSA"



MDPH
<https://mdphenligne.cnsa.fr>

Accueil - MDPH | CNSA

Ce service vous permet de saisir votre demande en ligne et de la transmettre à votre MDPH pour qu'elle instruisse votre dossier. Il vous permet de solliciter la ...

6. Cliquer sur "Se connecter/Se créer un compte" en haut à droite.

service public de l'autonomie MDPH en ligne Gérez vos demandes en ligne

Mon Parcours Handicap

Se connecter/Se créer un compte

Bienvenue sur le site MDPH en ligne

Ce service vous permet de saisir votre demande en ligne et de la transmettre à votre MDPH pour qu'elle instruisse votre dossier. Il vous permet de solliciter la MDPH en tant que bénéficiaire ou en tant que représentant légal d'un bénéficiaire.

7. Dans ce compte, vous pouvez remplir les autres renseignements vous concernant et indiquer que vous souhaitez faire une demande d'Allocation Journalière de Proche Aidant. Et vous pouvez y joindre le "Certificat Médical" qui a été précédemment rempli.

8. Une fois que vous pensez avoir rempli l'ensemble des informations, vous pourrez valider l'envoi de votre demande en ligne. Vous recevrez progressivement des informations sur l'évolution de votre demande et, l'acceptation ou non de votre demande d'Allocation Journalière de proche aidant, ou vous pouvez accéder à ces informations en ré-accédant à votre compte MDPH.



BONUS : POUR ACCÉDER À VOTRE COMPTE MDPH

service public
de l'autonomie



Informations

En 2025, les demandes à la MDPH se font via ce nouveau site :

<https://mdphenligne.cnsa.fr/>

Si vous avez des demandes en cours ou en attente, celles-ci seront toujours en attente (rien n'a été supprimé, il s'agit juste d'un nouveau site avec une mise en page différente de l'ancien site), donc votre compte existe toujours.



Où et comment créer et accéder à son compte MDPH ?

1. Taper le nouveau site, dans la barre de recherche :
<https://mdphenligne.cnsa.fr/>
Ou taper "MDHP" dans la barre de recherche, et cliquer sur le site : "Accueil MDPH CNSA "
2. Une page s'ouvre, cliquez sur : "Se connecter/Se créer un compte".

Deux possibilités :

Voici la première :

3. La première possibilité vous permet de garder votre identifiant et votre mot de passe habituel. Pour cela, il faut taper votre identifiant et mot de passe sur la zone à DROITE.
4. Il vous sera ensuite demandé une vérification pour assurer que c'est bien vous qui vous connectez. Ainsi, vous devrez cocher le moyen pour recevoir le code de vérification.
5. Après avoir récupéré le code (sur votre adresse mail ou par SMS), écrivez-le dans la zone demandée.
6. Si vous n'avez pas reçu de code ou s'il y a eu trop de temps d'écoulé, cliquer sur "Recevoir un nouveau code".
7. Votre compte s'ouvre avec vos demandes et l'étape à laquelle elle se trouve.

Voici la deuxième :

3. La deuxième possibilité, vous permet d'utiliser vos identifiants des autres comptes liés au Gouvernement (ex : Assurance maladie, CAF, Impôts...). Pour cela, cliquez sur "S'identifier avec FranceConnect" sur la zone à GAUCHE.
4. Il vous sera ensuite demandé de choisir le site que vous voulez (avec lequel vous êtes le plus à l'aise et auquel vous connaissez votre identifiant et votre mot de passe).
5. Comme précédemment et selon votre choix, un code de vérification vous sera transmis par mail ou SMS, il faudra donc le copier ou l'écrire et valider. Puis cette page s'affichera, vous pourrez continuer en cliquant sur : "Continuer sur MDPH en ligne".
6. Votre compte s'ouvre avec vos demandes et l'étape à laquelle elle se trouve.

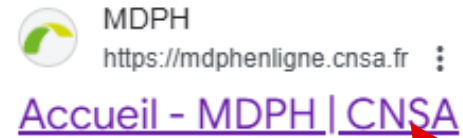
III. BONUS : POUR ACCÉDER À VOTRE COMPTE MDPH

Voici en détail les premières étapes pour accéder à votre compte MDPH.

1. Taper le nouveau site, dans la barre de recherche :

https://mdphenligne.cnsa.fr/

Ou taper "MDHP" dans la barre de recherche, et cliquer sur le site : "Accueil MDPH | CNSA "



2. Une page s'ouvre, cliquez sur : "Se connecter/Se créer un compte" :



Bienvenue sur le site MDPH en ligne

Deux possibilités : • Voici la première :

3. La première possibilité vous permet de garder votre identifiant et votre mot de passe habituel pour la MDPH. Pour cela, il faut taper votre identifiant et mot de passe sur la zone à DROITE, puis cliquer sur "Se connecter" :

4. Il vous sera ensuite demandé une vérification pour assurer que c'est bien vous qui vous connectez. Ainsi, vous devrez cocher le moyen pour recevoir le code de vérification.

Cliquer sur "Recevoir le code" :

5. Après avoir récupéré le code (sur votre adresse mail ou par SMS), écrivez-le dans la zone demandée : Si vous n'avez pas reçu de code ou s'il y a eu trop de temps d'écoulé, cliquer sur "Recevoir un nouveau code" :

6. Votre compte s'ouvre avec vos demandes et l'étape à laquelle elle se trouve :

Voici la suite des premières étapes pour accéder à votre compte MDPH.

Deux possibilités :

- Voici la deuxième :


3.

La deuxième possibilité, vous permet d'utiliser vos identifiants des autres comptes liés au Gouvernement (ex : Assurance maladie, CAF, Impôts...). Pour cela, cliquez sur "S'identifier avec FranceConnect" sur la zone à GAUCHE :

Je me connecte à mon espace personnel

Utiliser FranceConnect

FranceConnect est la solution proposée par l'État pour sécuriser et simplifier la connexion à vos services en ligne.

 S'identifier avec FranceConnect

[Qu'est-ce que FranceConnect ?](#)

Ou

Utiliser mes identifiants personnels

Les champs avec une étoile (*) sont obligatoires.

* Adresse e-mail

Veuillez saisir une adresse e-mail au format nom@domaine.com.

* Mot de passe

[Mot de passe oublié ?](#)

4.

Il vous sera ensuite demandé de choisir le site que vous voulez (avec lequel vous êtes le plus à l'aise et auquel vous connaissez votre identifiant et votre mot de passe) :

Connexion en cours sur MDPH en ligne

Choisissez un compte pour vous connecter :

 impots.gouv.fr	 Ameli.fr	 L'identité Numérique La Poste
 MSA	 YRIS	 France Identité
 trustme <small>Powered by ABC TrustMe</small>		

5.

Un code de vérification vous sera transmis par mail ou SMS, il faudra donc le copier ou l'écrire et valider.

Puis cette page s'affichera, vous pourrez continuer en cliquant sur :

"Continuer sur MDPH en ligne" :



Vous allez vous connecter en tant que :

Vous verrez ici vos prénoms et votre nom de famille

6.

Votre compte s'ouvre avec vos demandes et l'étape à laquelle elle se trouve :

service public de l'autonomie MDPH en ligne Gérez vos demandes en ligne

Notifications | Votre Nom et Prénom

Mon espace MDPH en ligne

[Mon dossier](#) | [Mes bénéficiaires](#) | [Infos pratiques](#) | [Contacter une MDPH](#)

Afin de déposer une demande pour un bénéficiaire autre que vous-même, veuillez vous rendre dans l'onglet « Mes bénéficiaires ».

Mon dossier en cours

SOURCES

Assurance Maladie Ameli : <https://www.ameli.fr/loire-atlantique/assure>

Caf : <https://www.caf.fr/allocataires/caf-de-loire-atlantique>

Cours de prestation de BTS SP3S. Lycée La Colinière Nantes.

Esat : <https://travail-emploi.gouv.fr/les-etablissements-ou-services-daide-par-le-travail-esat>
https://handicap.loire-atlantique.fr/44/a-partir-de-16-ans/travailler-en-etablissement-et-service-d-aide-par-le-travail-esat/c_6895#:~:text=Pour%20int%C3%A9grer%20un%20%C3%89sat%2C%20il,consultant%20le%20site%20Via%20Trajectoire.

MDPH : <https://mdphenligne.cnsa.fr/>

Fiche de demande : file:///C:/Users/marin/Downloads/cerfa_15692-01.pdf

MVA : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F12903>
https://handicap.loire-atlantique.fr/44/la-majoration-pour-la-vie-autonome-mva/handi_13721#:~:text=Pour%20pouvoir%20percevoir%20la%20MVA%2C%20vous%20devez%20%3A&text=avoir%20un%20taux%20d'incapacit%C3%A9,percevoir%20de%20revenu%20d'activit%C3%A9.

Prime d'activité : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2882#:~:text=Chaque%20membre%20du%20foyer%20ayant,sup%C3%A9rieur%20%C3%A0%20687%2C35%20%E2%82%AC.>

RQTH : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1650#:~:text=Vous%20%C3%AAtes%20concern%C3%A9%20si%20vos,%2C%20sensorielle%2C%20mentale%20ou%20psychique.>

SAMSAH : https://handicap.loire-atlantique.fr/44/a-partir-de-20-ans/les-services-d'accompagnement-medico-social-pour-adultes-samsah/c_8537

UEROS : <https://pdl.vyv3.fr/ueros-44>

https://handicap.loire-atlantique.fr/44/l-unite-d-evaluation-de-reentrainement-et-d-orientation-sociale-et-professionnelle-ueros/handi_16322